

Directeur de la publication : Jean-Marc FAUCONNIER
Rédaction : Jean-Marc FAUCONNIER, Thierry MOREAU, Franck BEZANNIER
Réalisation : Jacqueline BROSSILLON - Nathalie PROCUREUR

CDPNE - 1 avenue de la Butte - 41000 BLOIS - Tél. 02 54 51 56 70 - Fax. 02 54 51 56 71 - cdpne@wanadoo.fr

Editorial

Ce deuxième numéro de CDPNE *INFO* est plus particulièrement consacré aux périls qui menacent la biodiversité et à la valorisation des espaces naturels. Espaces naturels qui, dans notre département, sont nombreux et variés, formant une trame de haute valeur écologique et paysagère. Ils ont une valeur patrimoniale de premier ordre, ils participent à l'image du département et sont indéniablement partie prenante dans l'économie du territoire. A ce titre, n'est-il pas légitime d'intégrer une véritable problématique de réseau des espaces naturels dans les approches territoriales ? Comprendre la dynamique des écosystèmes, anticiper les déséquilibres prévisibles et accompagner l'évolution des activités humaines dans une perspective de développement durable, tels sont les enjeux d'une vraie qualité de vie.

Enjeux locaux et régionaux qui dépassent nos frontières puisqu'il est avéré que notre département abrite des habitats naturels d'intérêt européen et nombre d'espèces rares. On retrouve là l'idée de réseau, de lien entre différents territoires plus ou moins éloignés, la notion de corridors écologiques, vecteurs d'échanges qui participent au maintien de la diversité biologique (la diversité du vivant).

Dans cette perspective, l'un des objectifs d'aménagement du territoire est non seulement la protection des sites les plus sensibles mais aussi l'interconnexion des milieux, la recherche d'un fonctionnement équilibré des différentes unités naturelles et des activités humaines.

Et l'on comprend qu'il faut obtenir l'adhésion de ceux qui, de près ou de loin, façonnent les territoires, parce qu'ils y vivent et parce qu'ils en ont souvent une connaissance intime. Connaissance qui doit compléter et enrichir l'approche scientifique par ailleurs nécessaire à la compréhension.

LES MISSIONS DU CDPNE... LES MISSIONS DU CDPNE... LES MISSIONS DU CDPNE...

CONSEIL AUX COLLECTIVITES - ANIMATION - SENSIBILISATION

Un nouvel outil de sensibilisation aux principaux enjeux d'environnement :

Les Fiches Info du CDPNE dont trois numéros sont d'ores et déjà disponibles :

- N° 1 - mettre en place une politique de Développement Durable dans sa commune
- N° 2 - les milieux naturels dans les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU)
- N° 3 - gestion écologique des espaces naturels

Ces fiches peuvent être obtenues au CDPNE sur simple demande pour les collectivités adhérentes.

La notion de biodiversité, mise en avant au sommet de la terre de Rio en 1992, alimente aujourd'hui beaucoup de débats sur l'environnement et sur nos modes de développement. Le terme, avec son contenu scientifique, est devenu par la suite porteur d'enjeux politiques de première importance.

La biodiversité caractérise la diversité des formes de vie que l'on trouve dans la nature : diversité des *écosystèmes* qui contiennent les espèces, diversité des espèces et variabilité de leur *génome*. La diversité biologique est une richesse qui offre à l'humanité une gamme considérable de « produits », de ressources vitales et d'*aménités*. Elle est aussi un réservoir de possibles, un gisement non encore exploré dont dépend notre avenir.

À côté de la dimension patrimoniale (le souci de préserver l'héritage) ou affective (la nostalgie d'un monde aujourd'hui menacé), il faut considérer la dimension vitale, celle qui détermine la vie de l'homme sur sa planète et la survie des générations qui nous suivent.

Les espaces naturels avec leurs cortèges d'espèces sont en quelque sorte les superstructures de la vie avec des fonctions multiples : production de matière organique, production d'énergie, épuration des eaux et de l'air, maintien des sols, régulation du climat ... Ils constituent notre demeure (*Eikos*, en grec, notre maison, est l'origine du terme écologie).

Ils sont aussi l'équivalent d'une immense bibliothèque dans laquelle l'humanité va puiser ses modèles et ses connaissances :

- substances médicamenteuses (l'aspirine tirée du Saule, la pénicilline d'une moisissure) et plus récemment le Taxol (tiré de l'If) pour le traitement de certains cancers.

- processus chimiques (fermentation, à l'origine de nombreuses fabrications agroalimentaires, biodégradation utilisée dans les stations d'épuration des eaux).

- réserve génétique : potentiel d'adaptation du monde vivant à de nouvelles conditions environnementales ; variétés végétales ayant des qualités spécifiques utilisables par l'homme (hybridation).

- modèle « technologique » inspirateur de l'ingénieur ou de l'inventeur : voir les dessins de Léonard de Vinci précurseurs de l'avion ; le système radar des Chauves-Souris ; la structure des nids d'abeille ...

Or, dans cette bibliothèque du vivant, la majeure partie des manuscrits, riches de connaissances dont nous pourrions tirer parti, n'ont pas encore été lus. Alors que tout cela disparaît sous nos yeux, comment ne pas penser à l'incendie de la grande bibliothèque d'Alexandrie, mythe des savoirs perdus.

Car il y a bien péril en la demeure... La Terre est riche d'environ 15 millions d'espèces dont seulement moins de 2 millions ont été décrites. La vie est naturellement fluctuante. De tous temps, avant et après l'apparition de l'homme, on a pu constater, comme le montre l'étude des fossiles, l'extinction d'un certain nombre d'espèces. Mais aujourd'hui, sous la pression des activités humaines, la disparition des espèces s'est considérablement accrue : **Dans le monde**, 140 mammifères sont actuellement en danger soit plus du double de ceux qui ont disparu depuis 400 ans ; globalement, on estime que le rythme d'extinction sera de l'ordre de 100 000 espèces chaque année.

En France, 490 espèces végétales soit 10 % de notre flore sont en sursis ; 35 % de nos mammifères sont en danger ainsi que 18 % des oiseaux nichant sur le territoire.

Et qu'en est-il à notre porte ?

Dans le département : au cours des trente dernières années, sur les 29 espèces végétales protégées au niveau national, 8 n'ont pas été revues ; sur les 103 espèces protégées au niveau régional, 14 semblent avoir disparu.

En Sologne : il y a 1 200 espèces de plantes supérieures sur 4 500 présentes en France ; sur 1200 plantes 5 à 600 sont relativement rares et 17 sont protégées au niveau national ; 3 espèces sont d'intérêt communautaire (au sens de la Directive Européenne « Habitats »).

Les termes en italiques font l'objet d'une définition dans la rubrique « Le coin des définitions »

La mise en place du réseau européen Natura 2000 est la traduction sur le terrain de deux Directives Européennes visant à protéger les espaces naturels au bénéfice des espèces qu'ils abritent.

Dans cette approche, il y a la volonté de sauvegarder les *habitats* reconnus comme écologiquement menacés sur le plan européen et, à partir de là, l'ambition de créer une sorte de maillage ayant une cohérence biologique sur l'ensemble du territoire.

Il s'agit donc tout à la fois, sur des espaces clairement identifiés, de conserver le patrimoine naturel, de maintenir des fonctions biologiques nécessaires à la survie des espèces et de favoriser les échanges (couloirs écologiques, coulées vertes, corridors fluviaux, voies de migration) entre ces espaces en créant un véritable réseau écologique européen.

De même qu'on a développé les réseaux de transport ou de distribution d'énergie à l'échelle européenne, il existera, au travers du réseau Natura 2000, une sorte d'infrastructure de la biodiversité qui doit concourir à un développement équilibré des territoires.

Le corps juridique de Natura 2 000 repose sur deux directives européennes :

- Directive CEE du 2 avril 1979, modifiée relative à la conservation des oiseaux sauvages ;
- Directive CEE du 21 mai 1992, modifiée relative à la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvage.

Le régime juridique des sites Natura 2 000 est précisé dans le code de l'environnement, au terme de l'ordonnance du 11 avril 2001 qui transpose ces directives en droit français.

Selon les termes de la Directive Habitat transposée en droit français, il s'agit « de favoriser le maintien de la biodiversité, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales ». La démarche ne consiste donc pas à « mettre sous cloche des espaces naturels » car l'on sait bien,

aujourd'hui, que le maintien de la biodiversité passe souvent par celui des activités humaines.

Pour mettre en œuvre cette politique, une typologie des habitats ayant une importance européenne du point de vue de la biodiversité a été établie. Il s'agit d'une sorte de répertoire à partir duquel les sites dits « Natura 2000 » sont définis. Sur les sites retenus, un Document d'Objectifs (DOCOB) est établi en concertation avec les collectivités et les représentants des propriétaires et des exploitants des terrains inclus dans le site. Ce document fixe les orientations en termes de conservation, d'utilisation et de gestion de l'espace.

Dans le cadre des Documents d'Objectifs, les propriétaires se trouvant dans le site s'engagent par la voie contractuelle sur un plan d'actions négocié avec l'Etat. Les moins values économiques et les contraintes d'exploitation liées à ce plan d'actions font l'objet de compensations financières. Compensations, qui, d'une certaine façon font entrer la biodiversité dans la sphère économique.

Les projets normalement soumis à autorisation administrative (étude d'impact, loi sur l'eau, installation classée), s'ils sont de nature à affecter notablement un site Natura 2 000, doivent également faire l'objet d'une notice d'incidence spécifique.

LE COIN DES DEFINITIONS

Aménités : agrément d'un lieu. Désigne plus généralement ce qui participe à la qualité de la vie et au bien-être de l'homme.

Ecosystème : ensemble des individus, des populations et des espèces vivantes qui occupent un espace défini, y compris les interactions mutuelles et les échanges avec leur environnement physique.

Génome : ensemble des gènes contenus dans chaque cellule. Le gène renferme les codes qui caractérisent l'individu dans une espèce donnée et régissent ses fonctionnements.

Habitat : environnement physique et biologique dans lequel une espèce particulière trouve les conditions de vie qui lui conviennent

Le CDPNE EN ACTIONS

La restauration du Réveillon

Le Réveillon est une petite rivière de statut privé, affluent de la rive droite du Loir. Il prend naissance en Beauce, sur la commune d'Oucques.



Le Syndicat Mixte du Réveillon a été créé en 2001, après une réflexion globale à l'échelle du bassin versant, pour mener à bien les études et les travaux nécessaires à la reconquête de la qualité de ce cours d'eau.

Dans ce cadre, le syndicat du Réveillon a demandé au CDPNE, fin 2003, de réaliser une étude préalable à la restauration du cours d'eau. Cette étude a permis :

- de dresser un constat des atouts, des faiblesses et des dysfonctionnements de cette rivière,
- de proposer différents scénarios de gestion pour améliorer la situation,
- de construire un programme coordonné d'actions pour reconquérir la qualité du Réveillon,
- d'étudier la mise en œuvre technique et financière de ce programme.

Aujourd'hui, le syndicat a décidé de s'engager dans un programme de restauration de la végétation des berges du Réveillon dans le cadre d'une Déclaration d'Intérêt Général rendue nécessaire par l'intervention de fonds publics sur les terrains privés de cette rivière.

L'élaboration de ce programme coordonné de restauration permet de mobiliser la participation financière de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et du Conseil Général de Loir-et-Cher pour la réalisation des travaux.

Natura 2 000 dans la vallée de la Cisse

En décembre dernier, l'Etat a signé avec le C.D.P.N.E. et Serge LUBINEAU (éleveur à La Chapelle-Vendômoise) les deux premiers contrats Natura 2 000 de la Région. Cet engagement réciproque, qui porte sur 5 ans pour un montant de 25 000 €, permettra de gérer par le pâturage extensif 25 ha de pelouses calcicoles, d'intérêt européen, dans la réserve naturelle nationale des vallées de la Grand-Pierre et de Vitain et ses environs.

Cette opération exemplaire démontre qu'il est possible de construire un projet commun en prenant en compte les intérêts de chacun : propriétaires, élus locaux, chasseurs, gestionnaires, éleveurs. Elle remet également à l'ordre du jour, en les modernisant, des techniques de gestion qui ont fait leurs preuves dans le passé. Après un abandon de plusieurs dizaines d'années, nous verrons à nouveau pâturer des moutons dans cette vallée beauceronne...avec en plus un label « Agriculture Biologique ».



Sous l'impulsion du C.D.P.N.E., animateur de l'opération, et avec le soutien du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable et du Ministère de l'Agriculture et de la Forêt, cette aventure devrait se poursuivre en 2004 par la signature de contrats forestiers.

Prochains Rendez-Vous Nature du CDPNE avec l'appui du Conseil Régional et du Conseil Général

Nouveau programme à paraître pour le deuxième semestre 2004 : fin septembre.

Renseignements et réservation au 02 54 51 56 70